

Le Canada a continué à fournir de l'aide aux pays européens de l'OTAN sous forme de matériel militaire, de formation des équipages aériens, de services logistiques pour le matériel antérieurement attribué et de participation aux budgets militaires et aux budgets communs d'infrastructure de l'OTAN. Depuis 1950, on a consacré environ 1,700 millions de dollars à ces fins. Après avoir atteint un sommet de 289 millions de dollars durant l'année terminée le 31 mars 1954, la valeur annuelle en dollars du programme canadien d'aide mutuelle a baissé jusqu'à un montant estimatif de 54 millions de dollars durant l'année financière 1960-1961. Cette baisse provenait de l'épuisement graduel des stocks excédentaires canadiens d'armes et d'équipement, et de la fin heureuse en juin 1958 du vaste programme d'entraînement aérien de l'OTAN entrepris aux établissements de l'ARC au Canada; en vertu de ce Plan inauguré en 1950, plus de 5,500 pilotes et navigateurs des dix pays ont reçu leurs certificats. Un certain nombre d'aviateurs de la Norvège et du Danemark continuent leur entraînement au Canada en vertu d'ententes spéciales.

Bien que les conditions changeantes et les besoins différents aient graduellement modifié l'importance et la composition du Programme canadien d'aide mutuelle, celui-ci continue de jouer un rôle important pour l'édification de la puissance militaire de l'OTAN.

Sous-section 4.—Les Programmes d'aide du Canada à l'étranger

Le Plan de Colombo.—L'idée du Plan de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est de l'Asie était lancée à la réunion des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth tenu à Colombo (Ceylan) du 9 au 14 janvier 1950. Initiative des gouvernements du Commonwealth, le Plan de Colombo n'est pas exclusivement réservé, cependant, aux pays de cette collectivité. Il a pour objet de favoriser le développement économique et la hausse des niveaux de vie de tous les pays et territoires du Sud et du Sud-Est de l'Asie. Voici quels pays adhèrent présentement au Plan de Colombo: Australie, Birmanie, Cambodge, Canada, Ceylan, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Népal, Nouvelle-Zélande, Nord-Bornéo, Pakistan, Philippines, Sarawak, Singapour, Thaïlande, Royaume-Uni et Viet-Nam, ainsi que les États-Unis qui mettent aussi en œuvre dans la même région un vaste programme d'aide économique.

Le Plan de Colombo est dirigé par une Commission consultative, formée de ministres des pays membres, qui se réunit tous les ans pour étudier les projets, échanger des vues sur les questions de programme et rédiger un rapport. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un organisme consultatif; en matière de politique collective, il ne prend aucune décision qui lie les membres. Un Conseil de collaboration technique, dont le Canada fait partie, se réunit régulièrement à Colombo pour mettre en œuvre la partie du Plan relative à l'assistance technique. Le Jour du Plan de Colombo sera célébré dans tous les pays membres le 1^{er} juillet 1961 pour marquer le dixième anniversaire de ce programme.

Depuis l'adoption du Plan en 1950 jusqu'à avril 1961, le Canada aura fourni \$331,670,000 au titre de l'aide financière et de l'assistance technique au Sud et au Sud-Est asiatiques. Au cours de la Conférence économique et commerciale du Commonwealth qui a eu lieu à Montréal en septembre 1958, le Canada a annoncé que, pour les trois années à venir, il porterait sa participation annuelle au Plan de Colombo de 35 millions à 50 millions de dollars.

Dix pays reçoivent actuellement l'aide financière du Canada; les plus fortes contributions sont allées jusqu'ici à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan. L'apport du Canada a consisté surtout en aide directe à diverses entreprises de mise en valeur, notamment du matériel destiné à des aménagements d'irrigation et de production d'électricité, des centrales d'énergie, des entreprises de construction et de la pêche, et des relevés des ressources ainsi que de l'outillage et des livres pour les écoles et les laboratoires. L'apport du Canada a compris, en outre, des dons de matières premières, de denrées et d'aliments, notamment des métaux industriels, de l'amiante, des engrais, du blé, de la farine et du beurre que les gouvernements bénéficiaires ont pu vendre pour se procurer les sommes que nécessitaient les dépenses sur les lieux afférentes aux programmes de mise en valeur.